

mercredi 12 septembre 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

La chute de Campos dans la « *réconciliation* » avec la Rome apostate



Dossier de la revue La Voie¹ au sujet de la précédente [chute de Campos le vendredi 18 janvier 2002](#), victime de la ruse de Castrillon Hoyos et de Ratzinger et de la « *politique Aulagnier* » des « *deux préalables* ». C'est cette même politique qu'applique Mgr Fellay encouragé par le petit clan des infiltrés modernistes qui tient la FSSPX et la plupart des médias de la FSSPX d'une main de fer.

A quelques jours du 14 septembre, date de l'entrée en application du piège du *Motu Proprio*, nous publions ce dossier **qui a pour vertu de mettre en lumière les différentes étapes de la chute du diocèse de Campos**, préservé jusque là par Mgr de Castro-Meyer de la tutelle de la Rome apostate.

Cet évêque fut co-consécréateur auprès de Mgr Lefebvre, des 4 évêques de la FSSPX.

Victime de la politique de l'abbé Aulagnier, ce diocèse ne devait pas survivre plus de 14 ans aux menées souterraines de la Rome moderniste.



Nous observons aussi dans ce dossier **l'inconstance et les tergiversations de Mgr Fellay qui se comporte comme s'il agissait sous l'effet de pressions de son entourage et sans conviction propre.**

« *il semble bien que Mgr Fellay soit personnellement très tenté par un accord avec Rome qui assurerait à la Fraternité un statut juridique très avantageux, du moins l'espère-t-il, puisqu'il s'agirait d'une vaste administration apostolique, sorte de diocèse universel ne dépendant que de Rome et ne traitant qu'avec elle.* » La Voie n°26

¹ Le fait que nous publions certains articles ne signifie aucunement que nous partageons l'ensemble des positions de leurs auteurs

L'évêque Suisse s'avéra incapable d'arrêter la ruine de l'œuvre de son co-consécrateur.
Aujourd'hui quel poids devrait peser sur sa conscience !
Quels comptes à rendre à Dieu au jour de son jugement personnel !

Et pourtant, cinq ans plus tard, il continue de façon pertinace à appliquer la suicidaire politique Aulagnier des « *deux préalables* ».

Continuons le bon combat

Abbé Marchiset

PS :

Le CIRS (Comité international *Rore Sanctifica*) nous annonce un dossier très important à paraître prochainement.

Le ralliement de Campos : qu'en penser ?

La Voie - Numéro 26²

1	Une Fraternité Saint-Pie X divisée en trois courants	3
2	Les tergiversations de Mgr Fellay	5
3	Des contradictions inextricables	7
4	Déclaration doctrinale du 5 mai 1988	8
5	Déclaration du 18 janvier 2002	9
6	La « logique » implacable de l'abbé Aulagnier	10
7	D'une erreur à l'autre	11
8	Tertium datur !	13
9	L'église conciliaire n'est pas l'Eglise catholique	14
10	Le modernisme « égout collecteur de toutes les hérésies »	16

Ces derniers mois ont été marqués par les profonds remous qui ont agité le monde de la tradition. La nouvelle la plus importante et, à vrai dire, totalement inattendue, c'est l'adhésion ou plutôt le ralliement de la communauté de Campos à l'église conciliaire ; ces prêtres, de l'Union sacerdotale Saint-Jean-Marie-Vianney fondée par Mgr de Castro Mayer au début des années quatre-vingt et dirigée actuellement par Mgr Licinio Rangel, étaient réputés parmi les plus fermes dans la galaxie traditionaliste : aussi, à la nouvelle de leur revirement, l'étonnement a-t-il été grand partout, et singulièrement au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) dont les liens avec Campos étaient jusqu'à ce jour très étroits, non seulement à cause de l'amitié qui unissait Mgr Lefebvre et Mgr de Castro-Mayer -ce dernier fut d'ailleurs le coconsécréteur des quatre sacres épiscopaux le 30 juin 1988 à Ecône-, mais plus encore en raison du sacre le 29 juillet 1991 de Mgr Rangel par Mgr Tissier de Malle-rais assisté de Mgr Fellay et de Mgr de Galarreta. D'ailleurs, la FSSPX est présente depuis peu de temps au Brésil car, depuis l'origine, elle fait toute confiance à cette œuvre amie pour former elle-même des prêtres dans son propre séminaire, ouvrir des prieurés, administrer les sacrements, dispenser aux fidèles l'enseignement religieux.

Au reste, en 1999 encore, la Fraternité faisait grand cas de la brochure rédigée par les prêtres de l'Union, *Catholiques, apostoliques et romains*, qui expliquait la position de la communauté du Brésil dans l'actuelle crise de l'Eglise. Cette étude fut largement diffusée en France et ailleurs par la FSSPX.

L'annonce de la levée par Rome de toutes les sanctions canoniques frappant les prêtres et l'évêque de l'Union sacerdotale Saint-Jean-Marie-Vianney et l'érection de cette communauté en Administration apostolique avec à sa tête Mgr Rangel, la signature de Jean-Paul II paraphant l'accord dans la nuit de Noël 2001 et la cérémonie officielle de réconciliation dans la cathédrale diocésaine de Campos le 18 janvier 2002 avec le « cardinal » Castrillon Hoyos, six jours avant le grand rassemblement œcuménique d'Assise, a été un véritable coup de tonnerre.

1 Une Fraternité Saint-Pie X divisée en trois courants

Passé le moment de stupéfaction, comme on pouvait aisément l'imaginer, se sont manifestées des réactions très diverses. Cela n'est pas étonnant quand on sait que l'œuvre fondée par Mgr Lefebvre tient sa force surtout de sa

² Ce numéro ne comporte pas de date. Il semblerait qu'il soit antérieur à décembre 2004.

structure qui masque des divisions personnelles, stratégiques et doctrinales parmi ses membres. L'affaire de Campos a eu, au moins, le mérite de montrer à quel point il y a peu d'unité, sinon de façade, au sein de la FSSPX. Mieux, le ralliement de l'Union sacerdotale Saint-Jean-Marie-Vianney à l'église conciliaire a permis de mettre en évidence trois tendances ou trois courants principaux coexistant au sein du mouvement issu de l'ex-archevêque de Dakar : la position la plus connue et assurément la plus bruyante est, sans conteste, celle de l'abbé Paul Aulagnier, figure historique de la Fraternité. Il est l'un de ses plus anciens prêtres ; il fut ordonné par Mgr Lefebvre en octobre 1971, moins d'un an après l'érection officielle de la FSSPX ; il fut, de surcroît, supérieur du district de France pendant 18 ans de 1976 à 1994 et il était, il y a encore quelques semaines, deuxième assistant du supérieur général chargé spécialement de la communication à travers son hebdomadaire, présent aussi sur Internet, *DICI* (Documentations et informations catholiques internationales) et son mensuel *Le Bulletin Saint-Jean-Eudes* devenu depuis peu *Nouvelles de chrétienté*.

Sa réaction est explicitement favorable. Dans ses différentes publications, il n'a eu de cesse de féliciter les prêtres de Campos pour leur initiative qui est selon lui « *un exemple* ». Dans *Nouvelles de chrétienté* de février 2002, il raconte en détails son voyage en avion à Campos pour la cérémonie de réconciliation du 18 janvier et se félicite de ce que « *la Tradition* » ait enfin obtenu une structure juridique et canonique qui lui permettra, pense-t-il, de mener sans entrave son action. Il va même jusqu'à écrire que Rome a évolué positivement dans son approche des « *catholiques traditionalistes* », et singulièrement, dans son appréciation de la liturgie tridentine. Bref, pour lui, cet accord est une victoire de « *la Tradition* », de Mgr Lefebvre et de Mgr de Castro Mayer.

D'autres au contraire sont radicalement opposés à cet accord avec Rome : c'est notoirement le cas de Mgr Williamson qui, dans sa *Lettre aux amis du séminaire Saint-Thomas d'Aquin* (Winona, Etats-Unis) écrit en gros titre « *Campos is fallen* » (Campos est tombé) et des dominicains d'Avrillé qui, s'ils ne font pas officiellement partie de la Fraternité en sont néanmoins très proches depuis l'origine³. Or, dans le numéro 39 (hiver 2002) de sa revue trimestrielle, *Le Sel de la Terre*, le couvent d'Avrillé publie intégralement une missive cinglante du Père bénédictin Laurent Fleischman qui, sous la forme d'une lettre ouverte aux prêtres de Campos, dresse un véritable réquisitoire contre leur attitude qui est qualifiée de « *trahison* » - nous reviendrons sur ce point ultérieurement-et qui est, de surcroît, comparée à celle de Dom Gérard qui incarne⁴, pour le courant se réclamant du prélat d'Ecône, le traître par excellence depuis qu'il s'est rallié à Rome peu après les sacres du 30 juin 1988. Quant au numéro 40 du *Sel de la terre* (printemps 2002), il revient très longuement sur les accords de Campos puisqu'il consacre vingt-neuf pages à la question. Les Pères d'Avrillé publient intégralement différents documents fort intéressants et les commentent avec des notes en bas de page⁵. L'opposition des dominicains

³ Non seulement leurs prêtres reçoivent les Ordres des quatre évêques mais de plus ils se situent ouvertement, comme l'indique régulièrement la troisième page de couverture de leur publication, « *dans la ligne du combat pour la Tradition dans l'Eglise entrepris par Son Excellence Mgr Lefebvre* ».

⁴ Ou plutôt qui incarnait, puisqu'un moine du Barroux est venu récemment dire la messe et prêcher à Saint-Nicolas pour les obsèques de l'écrivain et journaliste André Figueras. Cet événement, inimaginable il y a encore dix ans, témoigne de l'impressionnant recentrage de la Fraternité qui se distingue de moins en moins des « *ralliés* ».

⁵ Ce dossier contient successivement la lettre des prêtres de Campos à Jean-Paul II, la réponse de ce dernier, la déclaration conjointe de Mgr Rangel et de l'« évêque diocésain » de Campos, la déclaration du seul Mgr Rangel, les propos du « cardinal » Castrillon Hoyos, président de la « commission pontificale *Ecclesia Dei* », une interview du Père Cottier, « théologien de la Maison pontificale », la réaction du Père Thomas-d'Aquin, supérieur du monastère bénédictin de la Sainte-Croix à Nova Friburgo au Brésil, les déclarations de Mgr Williamson « *Campos est tombé* », un extrait de la *Lettre hebdomadaire du séminaire de Zaikofen* (séminaire de langue allemande de la Fraternité) sur ces accords au titre sans équivoque : « *Ich hatt' einen Kameraden* :

d'Avrillé à l'accord camposien est donc nette et argumentée.

Les autres prêtres de la Fraternité qui constituent probablement la majorité sont, comme c'est toujours le cas en pareille occurrence, attentistes, réservés, dubitatifs et suivront ce que décideront leurs supérieurs. Au fait, que pensent ces derniers de l'éventualité d'un accord avec Rome ? L'abbé Simoulin, supérieur du district d'Italie, s'est clairement prononcé pour le principe d'une entente avec le Vatican comme il l'explique dans le numéro 63 du *Bulletin Saint-Jean-Eudes* (mars 2001) sous le titre péremptoire : « *Dans la crise de l'Eglise, un peu de romanité, la vraie* », tout comme l'abbé Philippe Laguérie qui, dans le numéro 54 de *Pacte* (avril 2001) écrit : « *Je crois à la possibilité d'un accord pratique et à la vanité totale de discussions doctrinales* » car explique-t-il « *il est urgent de se retrouver dans la communion liturgique et sacramentelle de l'Eglise de toujours pour que, faisant pareil, on finisse par penser pareil* ». De même, mais sans être aussi explicite, l'abbé Laurençon, supérieur du district de France, laisse entendre que des concessions de la part de la FSSPX sont tout à fait envisageables : ainsi dans son éditorial du numéro 142 de la revue *Fideliter* (juillet-août 2001), faisant une comparaison audacieuse entre le combat jusqu'au martyre des carmélites de Compiègne sous la Révolution française et l'œuvre de Mgr Lefebvre, il écrit : « *Certes (...) il n'y a pas une parité absolue entre un pouvoir civil tyrannique et des autorités ecclésiastiques en soi légitimes mais qui utilisent en partie leur pouvoir pour détruire l'Eglise⁶. Il me semble toutefois, ajoute-t-il, que l'attitude des carmélites peut nous éclairer aujourd'hui. Nous devons être fidèles même dans les détails (les carmélites ne quittèrent leur habit religieux que sous la contrainte). Mais la Providence pourra un jour nous manifester sa volonté de nous voir concéder certains points purement extérieurs, certaines habitudes, certaines coutumes qui ne sont pas liées à la foi* ».

Enfin, l'abbé Schmidberger, ancien supérieur général et actuel premier assistant de la FSSPX, était lui aussi favorable au principe d'une entente avec les chefs de l'église conciliaire, au moins jusqu'au 23 janvier 2002. Voici les propos qu'il tenait dans une conférence publique à la Chapelle Sainte-Germaine de Paris à cette date : « *Campos nous servira de test dans nos rapports avec Rome. Nous verrons si cette Fraternité sera vraiment indépendante ou si elle subira le sort de la Fraternité Saint-Pierre. Nous ne sommes pas contre son accord avec le Vatican, mais dans la guerre qui est la nôtre, il faut être unis pour pouvoir remporter la victoire. Ce que nous regrettons, c'est de n'avoir été informés qu'à la mi-septembre de leurs négociations avec Rome* » (*Monde et Vie*, numéro 695, 14 février-6 mars 2002).

2 Les tergiversations de Mgr Fellay

Quant à Mgr Fellay, l'actuel supérieur général de la FSSPX, que pense-t-il de l'accord camposien ? A lire ses déclarations successives, passablement embarrassées et contradictoires, on se demande s'il le sait lui-même. Comme ballotté par les événements, il oscille entre deux positions extrêmes : tantôt il penche du côté de l'accord, sur la ligne de l'abbé Schmidberger, comme en témoignent superlativement son interview du 9 janvier à l'agence Apic et son courrier interne aux prêtres de la FSSPX le 16 du même mois ; tantôt il adopte une position apparemment plus ferme comme le laisse apparaître son éditorial paru dans le numéro 44 de *DICI*, daté du 1^{er} mars. Bref, il navigue à vue... et en eaux troubles.

j'avais un camarade » et enfin de larges extraits d'une conférence de Mgr Lefebvre sur « *la visibilité de l'Eglise et la situation actuelle* » publiée dans le numéro 66 de *Fideliter*, novembre-décembre 1988.

⁶ Comment des autorités religieuses légitimes, assistées par le Saint-Esprit et ayant le charisme d'infaillibilité peuvent-elles « *détruire l'Eglise* » ?

En fait, il semble bien que Mgr Fellay soit personnellement très tenté par un accord avec Rome qui assurerait à la Fraternité un statut juridique très avantageux, du moins l'espère-t-il, puisqu'il s'agirait d'une vaste administration apostolique, sorte de diocèse universel⁷ ne dépendant que de Rome et ne traitant qu'avec elle.

Voici le « *Communiqué de la Fraternité Saint-Pie X au sujet des prêtres de Campos* » qui a été rédigé par Mgr Bernard Fellay et publié dans le numéro 146 de *Fideliter* en date de mars-avril 2002⁸ :

« Le 18 janvier 2002, le Cardinal Castrillon Hoyos lira dans la cathédrale de Campos les divers documents par lesquels le Pape Jean-Paul II érige une administration apostolique en faveur des prêtres de Campos et des fidèles qui leur sont associés. Mgr Rangel est reconnu comme un évêque catholique et nommé à la tête de la nouvelle administration. Cette administration aura droit aux livres liturgiques de 1962, c'est-à-dire à la messe tridentine. Les censures "peut-être encourues" (sic) seront levées. Le pape accepte l'offre des prêtres de Campos de combattre l'hérésie dans l'Eglise.

Mgr Rangel fera au nom de tous la profession de foi et lira une déclaration dans laquelle il reconnaît Jean-Paul II comme pape, l'évêque du lieu comme évêque légitime, le Concile Vatican II comme concile de l'Eglise catholique, exprimant cependant qu'il se réserve le droit de critiquer de manière positive ce qui n'est pas en conformité avec la Tradition ; et de même en ce qui concerne la nouvelle messe, reconnue comme valide en soi, mais soumise à des critiques constructives.

La Fraternité sacerdotale Saint-Pie X constate que ce résultat est le fruit d'une paix séparée. Pour l'obtenir, les prêtres de Campos ont dû en quelque sorte se démarquer de la Fraternité. Elle fait remarquer la précipitation et le caractère partiellement dissimulé des tractations qui ont conduit à la reconnaissance actuelle. Ils ont par exemple abandonné la demande concernant la messe tridentine qui aurait accordé à tout prêtre de la célébrer librement. Tout cela n'est pas bon car la force est dans l'union. On ne peut pas dire non plus que par cet acte, la crise de l'Eglise soit dépassée. Cela peut être un pas dans cette direction, l'avenir le dira.

Les Pères de Campos affirment continuer le combat de la Tradition. Il faut considérer aussi qu'aucune concession substantielle au niveau doctrinal n'a été faite. Le temps seul dira comment Rome permettra le développement de cette œuvre. A ce sujet, le choix du successeur de Mgr Licinio Rangel sera d'une grande importance. Et ce point n'est pas déterminé. De même que le statut juridique de l'administration.

Quelles seront désormais leurs relations avec Rome et avec nous ? C'est encore le temps qui le dira. La situation nouvelle créée servira de test pour le futur. La Fraternité reste très réservée et observe avec appréhension d'aussi près que possible le développement de l'œuvre en attendant d'en voir les fruits. C'est aux fruits que l'on juge l'arbre.

⁷ La Fraternité se prendrait-elle pour l'Eglise universelle ? Déjà Mgr Lefebvre affirmait dans une conférence en 1988 que seule la Fraternité possédait les quatre notes de l'Eglise catholique (unité, sainteté, catholicité, apostolicité) à la différence de l'église conciliaire qui, elle, ne les avait pas. Le texte de cette conférence essentielle pour comprendre la pensée du fondateur de la FSSPX a été reproduit dans le numéro 40 de la revue *Le Sel de la terre*.

⁸ Soit dit en passant la publication tardive de cette réaction officielle de Mgr Fellay est d'autant plus étrange^{er} qu'elle est en parfaite contradiction avec les déclarations du même évêque dans *DICI* du 1^{er} mars : comprenez qui pourra ! (Quand nous avons rédigé cette note, nous n'avions pas encore connaissance des dernières déclarations dans *Monde et Vie* du supérieur de la FSSPX, lesquelles permettent de comprendre, comme on le verra plus avant, le pourquoi de cette publication tardive dans *Fideliter*).

Il reste que, pour la première fois, une structure de type diocésaine est accordée à la Tradition. Un évêque traditionnel est maintenant reconnu comme tel, comme pleinement catholique.

Nous prions pour que tout cela coopère au bien de la Tradition et de l'Eglise malgré la saveur mélangée que nous ressentons pour le moment et ne voulons que continuer à œuvrer dans l'esprit et la ligne légués par Monseigneur Lefebvre.

Le 16 janvier 2002, fête de St Marcel ».

Mais voilà que quelques semaines après ce communiqué très lénifiant, le ton change brusquement ; dans le numéro 44 de *DICI* en date du 1^{er} mars 2002, le successeur de Mgr Lefebvre fait tout à coup machine arrière. Il nous semble que ce revirement s'explique essentiellement par le fait que Mgr Fellay doit tenir compte des oppositions croissantes qui se sont fait jour au sein de son organisation et qui, s'il n'y prenait pas garde, pourraient provoquer une scission dans la mouvance issue du prélat d'Ecône. On ne comprend rien, en effet, à la Fraternité si l'on oublie que les prêtres qui la composent ne sont pas d'accord sur grand-chose et que par conséquent elle est pratiquement ingouvernable : si l'on agit trop brusquement, c'est la révolution des grenouilles, d'où le choix d'une politique attentiste qui consiste à répéter plus ou moins bien les propos passés du vénéré fondateur.

3 Des contradictions inextricables

Que penser de tout cela ? A première vue, on pourrait supposer que, du fait de notre position par rapport à l'église conciliaire en général et à Jean-Paul II en particulier, nous soyons plutôt en phase avec ceux qui ont clairement manifesté leur opposition à un accord avec le Vatican. En effet nous le sommes, mais pour des raisons différentes. Cependant, si l'on considère l'affaire du point de vue de la FSSPX, force est de constater que c'est l'abbé Aulagnier qui a raison ; sa position est en effet la plus logique, la plus cohérente.

Encore convient-il pour s'en rendre compte de dresser un bref rappel historique de cette œuvre : Mgr Lefebvre a fondé la FSSPX avec l'accord de l'Ordinaire du lieu (Fribourg) en novembre 1970 ; à la suite de la visite canonique du 11 novembre 1974 et de la déclaration subséquente de Mgr Lefebvre sur les deux Rome, le séminaire et l'œuvre sont supprimés le 6 mai 1975 (juridiquement, pas dans les faits bien sûr) ; le 22 juillet 1976 le prélat d'Ecône est *suspens a divinis*. Or, en dépit des sanctions canoniques qui le frappent, le fondateur de la FSSPX n'a jamais voulu rompre avec Paul VI, ni non plus ultérieurement avec Jean-Paul II.

Il est vrai que Mgr Lefebvre a prononcé quelques déclarations publiques⁹ mais surtout privées qui vont dans

⁹ Dans une *Solennelle mise en garde au pape Jean-Paul II*, Mgr Lefebvre de concert avec Mgr de Castro Mayer écrit le 31 août 1985, à l'occasion du « synode » extraordinaire réuni à Rome lors du vingtième anniversaire de la fin du « concile » : « Si le prochain Synode ne retourne pas au Magistère traditionnel de l'Eglise en matière de liberté religieuse, source d'hérésie, nous serons en droit de penser que les membres du synode ne professent plus la foi catholique. (...) Très Saint Père, Votre responsabilité est gravement engagée dans cette nouvelle et fausse conception de l'Eglise qui entraîne le clergé et les fidèles dans l'hérésie et le schisme. Si le Synode, sous Votre autorité, persévère dans cette orientation, Vous ne serez plus le Bon Pasteur » (*Fideliter*, numéro 49, janvier-février 1986).

En 1986, l'archevêque va encore plus loin : dans son homélie de Pâques, à Ecône, il affirme : « Nous nous trouvons vraiment devant un dilemme grave, et excessivement grave qui, je crois, n'a jamais existé dans l'Eglise : que celui qui est assis sur le Siège de Pierre participe à des cultes de faux dieux. Je ne pense pas que ce soit jamais arrivé dans l'Eglise. Quelle conclusion devons-nous tirer peut-être dans quelques mois, devant ces actes répétés de communications à des faux cultes ? Je ne sais pas... Je me le demande. Mais il est possible que nous soyons dans l'obligation de croire que ce pape n'est pas pape. Car il me semble à première vue qu'il

le sens du sédévacantisme, mais malgré tout il a toujours reconnu l'autorité et la légitimité de *l'antichrist qui occupe la chaire de Pierre*¹⁰, certes avec beaucoup de limitations qui ne l'ont toutefois pas empêché de négocier avec « *la Rome moderniste* » au point de signer des accords solennels avec elle et de donner des gages de bonne volonté en excluant les « *ultras* », comme les appelaient Dom Gérard et Jean Madiran, qui refusaient de reconnaître l'autorité de Jean-Paul

II. Dans sa Déclaration du 8 novembre 1979 parue dans la revue interne de la Fraternité (Cor unum, numéro 4), l'archevêque écrit : « la FSSPX ne peut pas tolérer dans son sein des membres qui refusent de prier pour le pape », mieux (ou plutôt pis) dans une lettre du 8 mars 1980 adressée à Jean-Paul II, il affirme : « je n'ai aucune hésitation sur la légitimité et la validité de votre élection et en conséquence je ne puis tolérer que l'on n'adresse pas à Dieu les prières prescrites par la Sainte Eglise pour Votre Sainteté. J'ai déjà dû sévir et continue de le faire vis-à-vis de quelques séminaristes et de quelques prêtres ». Enfin, depuis juin 1983, Mgr Lefebvre d'abord, ses successeurs ensuite, contraignent les candidats au sacerdoce, à la veille du sous-diaconat, à signer une Déclaration de fidélité aux positions de la Fraternité Saint-Pie X dans laquelle on affirme reconnaître « Jean-Paul II comme pape légitime de la sainte Eglise catholique », ainsi que « la validité des nouveaux rites » et où on s'engage à utiliser exclusivement les rubriques du missel et le bréviaire selon la réforme de Jean XXIII.

Il n'est donc pas étonnant qu'après avoir fait connaître publiquement sa volonté de se donner des successeurs, Mgr Lefebvre engage parallèlement des négociations avec la Rome moderniste en 1987 : il y a d'abord la visite du « cardinal » Gagnon à Ecône destinée à aboutir à un accord acceptable par les deux parties puis, au bout de plusieurs mois de tractations, un protocole d'accord est finalement signé le 5 mai 1988 ; certes l'archevêque retire sa signature dès le lendemain mais essentiellement pour des motifs pratiques, prudents, liés à la future consécration d'un ou plusieurs évêques et au manque de confiance qu'il éprouve à l'égard du Vatican. Même si dans sa lettre du 19 juin écrite après la rupture des négociations, le prélat d'Ecône estime que « *la Rome actuelle conciliaire et moderniste ne pourra jamais tolérer l'existence d'un vigoureux rameau de l'Eglise catholique qui la condamne par sa vitalité* » et qui « *est opposé aux textes libéraux et aux réformes libérales du concile* », le désaccord est essentiellement pratique.

C'est d'ailleurs ce que rappelle fort intelligemment l'abbé Aulagnier dans le numéro 39 de DICI daté du 25 janvier 2002. Reproduisant les cinq paragraphes de la partie doctrinale du protocole d'accord du 5 mai 1988 signé par Mgr Lefebvre, il fait justement remarquer que l'archevêque « n'est pas revenu sur cette signature en raison de ces paragraphes ».

Voici ces cinq points du Protocole d'accord :

4 Déclaration doctrinale du 5 mai 1988

soit impossible qu'un pape soit hérétique publiquement et formellement. Notre-Seigneur lui a promis d'être avec lui, de garder sa Foi, de le garder dans la Foi. Comment celui auquel Notre-Seigneur a promis de le garder dans la Foi définitivement, sans qu'il puisse errer dans la Foi, peut-il en même temps être hérétique publiquement, et quasi apostasier... ? Voici le problème qui nous concerne tous, qui ne me concerne pas moi seulement ».

¹⁰ Cette expression a été utilisée par Mgr Lefebvre lui-même en 1987 dans sa *Lettre aux futurs évêques* qui débute par : « *La chaire de Pierre et les postes d'autorité à Rome étant occupés par des antichrists (...)* ».

« Moi, Marcel Lefebvre, Archevêque-Evêque émérite de Tulle, ainsi que les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X par moi fondée

- 1 Nous promettons d'être toujours fidèles à l'Eglise Catholique et au Pontife Romain, son Pasteur Suprême, Vicaire du Christ, Successeur du Bienheureux Pierre dans sa primauté et Chef du Corps des Evêques.
- 2 *Nous déclarons accepter la doctrine contenue dans le numéro 25 de la Constitution dogmatique Lumen Gentium du Concile Vatican II sur le Magistère ecclésiastique et l'adhésion qui lui est due.*
- 3 *A propos de certains points enseignés par le Concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, et qui nous paraissent difficilement conciliables avec la Tradition, nous nous engageons à avoir une attitude positive d'étude et de communication avec le Siège Apostolique, en évitant toute polémique.*
- 4 *Nous déclarons en outre reconnaître la validité du Sacrifice de la Messe et des Sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Eglise et selon les rites indiqués dans les éditions typiques du Missel et des Rituels des Sacrements promulgués par les Papes Paul VI et Jean-Paul II.*
- 5 *Enfin, nous promettons de respecter la discipline commune de l'Eglise et les lois ecclésiastiques, spécialement celles contenues dans le Code de Droit Canonique promulgué par le Pape Jean-Paul II, restant sauve la discipline spéciale concédée à la Fraternité par une loi particulière ».*

Or la déclaration de Mgr Rangel signée par tous ses prêtres ressemble à celle du prélat d'Ecône bien qu'elle aille encore plus loin. Qu'on en juge :

5 Déclaration du 18 janvier 2002

« Déclaration de son Excellence Mgr Licinio Rangel, Evêque titulaire de Zarna, administrateur apostolique de l'administration apostolique personnelle "Saint-Jean-Marie-Vianney".

« Je déclare, en union avec les prêtres de l'Administration Apostolique "Saint-Jean-Marie Vianney" de Campos, Brésil, les points suivants : -Nous reconnaissons le Saint Père, le Pape Jean-Paul II, avec tous ses pouvoirs et prérogatives, lui promettant obéissance filiale et offrant nos prières pour lui. -Nous reconnaissons le Concile Vatican II comme l'un des Conciles œcuméniques de l'Eglise catholique, l'acceptant à la lumière de la Sainte Tradition.

-Nous reconnaissons la validité du Novus Ordo Missae, promulgué par le Pape Paul VI, chaque fois qu'il est célébré correctement et avec l'intention d'offrir le véritable Sacrifice de la Sainte Messe.

-Nous nous engageons à approfondir toutes les questions encore ouvertes, prenant en considération le canon 212 du Code de Droit Canon et avec un sincère esprit d'humilité et de charité fraternelle envers tous.*

In principiis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas . (Saint Augustin)

*[Dans les principes, l'unité, dans les questions laissées en suspens, la liberté, en toutes choses, la charité.]
Campos, Brésil, le 18 janvier 2002.*

** Can. 212 -§ 1. Les fidèles conscients de leur propre responsabilité sont tenus d'adhérer par obéissance chrétienne à ce que les Pasteurs sacrés, comme représentants du Christ, déclarent en tant que maîtres de la foi ou décident en tant que chefs de l'Eglise. § 2. Les fidèles ont la liberté de faire connaître aux Pasteurs de l'Eglise leurs besoins surtout spirituels, ainsi que leurs souhaits. § 3. Selon le devoir, la compétence et le prestige dont ils jouissent, ils ont le droit et même parfois le devoir de donner aux Pasteurs sacrés leur opinion sur ce qui touche le bien de l'Eglise et de la faire connaître aux autres fidèles, restant sauves l'intégrité de la*

foi et des mœurs et la révérence due aux pasteurs, et en tenant compte de l'utilité commune et de la dignité des personnes ».

6 La « logique » implacable de l'abbé Aulagnier

Sur cette affaire, l'abbé Aulagnier a rédigé ces derniers mois toute une série d'articles enfiévrés dans *DICI* et dans *Nouvelles de chrétienté* mais ses déclarations les plus significatives, les plus importantes, les plus explicites et qui résument le fond de sa pensée sont certainement celles qu'il expose dans le numéro de février 2002 de *Nouvelles de chrétienté* ; dans un long éditorial intitulé *Campos le 18 janvier 2002 : une victoire de la*

messe de saint Pie V où il se lance dans un éloge dithyrambique et volontiers lyrique de la communauté brésilienne érigée en « *exemple* » et en « *modèle* », il affirme que les prêtres de l'Union sacerdotale Saint-Jean-Marie-Vianney n'ont rien fait d'autre que de mener à son terme, c'est-à-dire à la victoire, au triomphe, le combat commencé par Mgr Lefebvre et par Mgr de Castro Mayer pour les droits de « *la Tradition* » en général et de la messe tridentine en particulier au sein de l'église conciliaire ; il affirme qu'ils ont obtenu ce que ces deux prélats ont toujours demandé sans faire, dit-il, aucune compromission, aucune concession : « *Honneur à mes confrères brésiliens, s'enflamme l'abbé Aulagnier décidément très en verve, d'avoir mené ce combat -cette bataille-à bonne fin, sans trahison aucune, avec habileté toutefois comme nous y engage, il est vrai, Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Évangile. Voilà, pour eux, une situation pratique, concrète, nouvelle qui, dans le diocèse de Campos, va leur donner une joie nouvelle, une force nouvelle, la force du bon droit, reconnu, affirmé, officiel. (...) Les conditions proposées par Rome sont uniques... nouvelles... surtout l'exemption de la juridiction des évêques, ce qui est capital. Le cadre juridique -une administration apostolique-est nouvellement proposé. Toutes choses que Mgr Lefebvre demandait à Rome. Ne pas prendre en considération tout cela serait -pour moi-pusillanimité, faiblesse, crainte, replis sur soi, se mettre finalement dans une situation de faiblesse dans le combat doctrinal gigantesque que nous devons mener...* ». Et cela continue ainsi pendant quinze pages très exaltées.

Dans la mesure où, selon l'abbé Aulagnier, les prêtres de Campos ont « *mené ce combat -cette bataille-à bonne fin, sans trahison aucune* », il ne comprend pas que les dominicains d'Avrillé et le Père Fleichman osent parler de « *trahison* » pour qualifier l'accord avec Rome conclu par ces clercs. Or, nous estimons qu'également sur ce point c'est l'auteur de *La Tradition sans peur* qui a raison ; en effet, l'une des définitions de la trahison, telle que l'attestent les dictionnaires, c'est le fait de passer d'un camp à l'autre ; or les prêtres brésiliens qui reconnaissent depuis toujours, à l'instar de la FSSPX, l'autorité et la légitimité de Jean-Paul II et de la « *hiérarchie conciliaire* » étaient bel et bien, qu'ils le veuillent ou non, dans le camp de la Rome moderniste depuis l'origine ; peut-on dès lors qualifier de traître un vassal qui se dispute avec son roi et qui finalement parvient à se mettre d'accord avec lui, même s'il ne partage pas tous ses choix ? Certainement pas ! Mais les opposants à cet accord rétorqueront que l'analogie ne tient pas car en l'occurrence il s'agit de choses graves qui touchent à la foi, à la nature et à la conception même de l'Eglise, du sacerdoce, du magistère.

Certes, ces objections sont fondées et c'est bien là que le problème fondamental se situe : comment peut-on avoir une divergence grave sur la foi, la doctrine et être en même temps dans le même camp ? Il suffit de consulter le *Grand catéchisme de saint Pie X* pour savoir que « *l'Eglise catholique est la société ou la réunion de tous les baptisés qui, vivant sur la terre, professent la même foi et la même loi de Jésus-Christ, participent*

aux mêmes sacrements et obéissent aux pasteurs légitimes, principalement au Pontife romain ». Si donc des divergences apparaissent parmi les fidèles touchant à ces trois points essentiels, ou même simplement à l'un des trois, cela signifie que dans les faits ces personnes ne se trouvent pas ou plus dans le même camp.

Cela dit, même si la « logique » de l'abbé Aulagnier est implacable, on peut trouver piquant que celui qui est aujourd'hui le plus favorable à un accord avec Rome fût un de ceux qui naguère fustigea les « *traîtres* » du Barroux et de la Fraternité Saint-Pierre avec les mots les plus violents avant de se joindre à eux quelques années plus tard dans leur pèlerinage romain d'action de grâces pour les dix ans du motu proprio *Ecclesia Dei adflicta*, daté du 2 juillet 1988. Qui plus est, comme il l'avoue lui-même dans son livre d'autosatisfaction *La Tradition sans peur* (mais pas sans reproches !) il était en 1987 et en 1988 l'un des prêtres de la Fraternité parmi les plus favorables aux sacres sans mandat pontifical. En tant que supérieur du district de France, il avait d'ailleurs cosigné le 6 juillet 1988 une lettre ouverte au « cardinal » Gantin, alors « préfet » de la congrégation des évêques, proprement incendiaire.

Il y écrivait de concert avec les autres responsables de la FSSPX : « *Nous n'avons jamais voulu appartenir à ce système qui se qualifie lui-même d'Eglise conciliaire et se définit par le novus ordo missae, l'œcuménisme indifférentiste et la laïcisation de toute société. Oui, nous n'avons aucune part, nullam partem habemus, avec le panthéon des religions d'Assise ; notre propre excommunication par un décret de Votre Eminence ou d'un autre dicastère n'en serait que la preuve irréfutable. Nous ne demandons pas mieux que d'être déclarés ex communion de l'esprit adultère qui souffle dans l'Eglise depuis vingt-cinq ans, exclus de la communion impie avec les infidèles. (...) Etre donc associés publiquement à la sanction qui frappe les six évêques catholiques, défenseurs de la foi dans son intégrité et son intégralité, serait pour nous une marque d'honneur et un signe d'orthodoxie devant les fidèles* ».

Quel chemin parcouru en quelques années ! Pourtant nous l'avons dit, la position actuelle de l'abbé Aulagnier n'est pas sans logique, une logique qui découle de la position de la FSSPX vis-à-vis de l'autorité. Si l'on admet que l'autorité qui occupe le Vatican est légitime, si l'on croit que Jean-Paul II est le vicaire du Christ et si l'église conciliaire est l'Eglise catholique, si *sunt idem*, alors il faut effectivement se réjouir de cet accord, de cette pleine et entière communion entre Campos et Rome. Il n'est pas possible, en effet, de rejeter les autorités légitimes dans l'Eglise et, si on a eu le malheur de sortir de la barque de Pierre, il faut y entrer au plus tôt, à n'importe quelle condition, puisque l'Eglise a les promesses de l'indéfectibilité, de l'infaillibilité et qu'elle possède les quatre notes d'Unité, de Sainteté, de Catholicité et d'Apostolicité.

Or, les prêtres de Campos – comme d'ailleurs ceux de la FSSPX et ceux d'Avrillé ont toujours reconnu, au moins verbalement et publiquement, l'autorité de Jean-Paul II et de la « hiérarchie conciliaire ». Quoi de plus normal alors que de chercher par tous les moyens d'être en accord avec cette autorité, et même à lui être soumis ; si de plus on parvient à ce résultat sans compromission, pourquoi s'y opposer ?

7 D'une erreur à l'autre

Est-ce à dire pour autant que le fondateur de *DICI* a vraiment raison ? En fait il a tort évidemment, car aujourd'hui comme hier cette église conciliaire à laquelle il propose désormais de se rallier est une Contre-Eglise œcuménique qui n'a absolument rien de catholique. D'ailleurs quelque chose nous dit que les déclarations musclées de l'abbé Aulagnier, cet optimisme hautement revendiqué, ce triomphalisme grandiloquent sonnent faux, n'emportent pas l'adhésion. On voit qu'il existe bel et bien un problème, un

malaise et que celui-ci n'est pas tellement à rechercher dans les divergences réelles qui se font jour parmi les quelque quatre cents prêtres de la Fraternité et que l'abbé Aulagnier, il faut le dire, reconnaît assez honnêtement. Non, à l'évidence, le problème est ailleurs ; il est en amont, il est dans le fait que la position des dominicains d'Avrillé et de Mgr Williamson, – position à laquelle Mgr Fellay a semblé se rallier par moments, avec quelques nuances et de vagues-hésitations – est également erronée. En effet, accepter verbalement la légitimité de la « hiérarchie conciliaire » tout en la rejetant *de facto*, reconnaître l'autorité de Jean-Paul II, le considérer comme le pape de l'Eglise catholique et être *una cum* au canon de la messe tout en ne lui étant « soumis » qu'épisodiquement, c'est non seulement une profonde incohérence, intenable sur le long terme, mais c'est surtout une attitude qui n'est pas catholique, car comme l'a infailliblement défini dans sa bulle *Unam sanctam* le pape Boniface VIII : « *il est absolument nécessaire au salut pour toute créature humaine d'être soumise au Pontife romain* ».

A cet égard, l'argumentation utilisée par le couvent dominicain dans le numéro 40 du *Sel de la Terre*, pour s'opposer aux accords et les dénoncer fermement, est typique des incohérences doctrinales de la mouvance issue de Mgr Lefebvre. Il ne nous est, hélas, pas possible faute de place de réfuter toutes les erreurs, approximations et aberrations auxquelles se laisse volontiers aller la prose des moines d'Avrillé ; nous reviendrons sur leurs arguments dans un prochain numéro, tant le sujet nous paraît grave. Contentons-nous pour l'heure de relever quelques perles : commentant la lettre à Jean-Paul II rédigée par les prêtres de Campos et dans laquelle ces derniers expriment leur « *gratitude* » au « *Vicaire du Christ* » (ils disent vouloir « *rendre le meilleur service à Votre sainteté et à la Sainte Eglise* » et « *humblement prosternés aux pieds de Votre Sainteté* », ils entendent résister « *à ce que Votre prédécesseur d'illustre mémoire le pape Paul VI a appelé l'“autodémolition de l'Eglise”* »), le couvent d'Avrillé note : « *Cette lettre ne contient pas d'erreur formelle, mais on est frappé par le fait qu'elle semble faire abstraction des circonstances actuelles de la crise dans l'Eglise. Ainsi, il est certain qu'on doit respect et obéissance au vicaire du Christ. Mais quand le pape donne des scandales aussi graves que ceux donnés par Paul VI et Jean-Paul II, on est mal à l'aise de voir tant d'obséquiosité. Vraiment Paul VI est-il “d'illustre mémoire” ? Qu'a-t-il fait pour empêcher les fumées de Satan de se répandre dans l'Eglise ?* » Plus loin, la revue dominicaine poursuit dans la même idée : « *Vraiment Jean-Paul II travaille-t-il à propager la foi catholique avec son œcuménisme et ses multiples erreurs gravissimes touchant la foi ? Nos confrères de Campos semblent vivre dans un rêve et ne plus voir la réalité* ». Enfin, lorsque les prêtres de Campos disent : « *nous professons une parfaite communion avec la Chaire de Pierre dont Votre Sainteté est légitime successeur* », les Pères d'Avrillé commentent : « *Nous voilà en pleine équivoque. Car la parfaite communion, pour Jean-Paul II, c'est l'acceptation du Concile, d'Assise et de toutes les réformes postconciliaires* ».

Nous sommes là au cœur de la logique du courant se reconnaissant en Mgr Lefebvre ; les commentaires des Pères d'Avrillé relèvent en effet d'un gallicanisme dont pourtant ils se veulent et se croient exempts. Ils avaient consacré un numéro fort bien fait de leur revue en 1996, à l'occasion du mille-cinq centième anniversaire du baptême de Clovis, à stigmatiser à juste raison les tendances gallicanes de nombreux rois de France ; or ils ne voient pas -ou ne veulent pas voir -que leur position par rapport à des autorités qu'ils reconnaissent officiellement comme légitimes est typiquement gallicane¹¹ (et de surcroît libérale !).

¹¹ On ne peut pas dire qu'on est soumis à la Rome éternelle et non à ceux qui l'occupent actuellement, reprenant la distinction faite autrefois par les gallicans entre *sedes* (le siège) et *sedens* (celui qui siège). Selon eux, en

S'il est vrai que les prêtres de Campos ne voient pas la réalité en face, que dire alors des Pères d'Avrillé qui tout en reconnaissant Jean-Paul II comme le vicaire du Christ, et tout en affirmant qu'à ce titre on lui doit respect et obéissance, prétendent parallèlement qu'on ne saurait être en communion avec lui parce qu'il commet de « multiples erreurs gravissimes touchant la foi¹² » ? N'est-ce pas vouloir le beurre et l'argent du beurre ? En effet, arguer de circonstances exceptionnelles, inhabituelles, extraordinaires pour refuser la messe qu'il célèbre, trier¹³ ses encycliques, contester ses enseignements, mettre en cause l'orthodoxie de sa foi et de sa doctrine, bref désobéir *ad libitum* à celui qu'on reconnaît néanmoins être le Souverain Pontife, c'est bel et bien une attitude objectivement schismatique¹⁴. Car la règle prochaine de la Foi, c'est le magistère de l'Eglise et principalement de son chef. Quant à la Tradition, chère aux disciples de Mgr Lefebvre, elle affirme qu'il faut être soumis au pape.

8 Tertium datur !

A côté des deux positions également erronées que nous venons de commenter -d'une part celle des prêtres de Campos et de l'abbé Aulagnier, d'autre part celle des dominicains d'Avrillé et de Mgr Williamson -, il en existe une troisième qui seule peut justifier une opposition résolue et militante à Jean-Paul II et à l'église conciliaire, sans sombrer dans le schisme ou l'hérésie, voire l'absurdité : c'est la position dite sédévacantiste¹⁵. Cette position refuse non seulement de reconnaître comme papes les pontifes de Vatican II, mais rejette également toutes les réformes post-conciliaires, à savoir le code de droit canon, la liturgie, le rituel des

effet, il fallait être soumis au *sedes* mais pas nécessairement au *sedens*. On peut trouver cette distinction dans Bossuet, *Oeuvres complètes*, Paris 1846,

T. X, pp.443 et 573. De Maistre, à ce propos, écrivait, après avoir cité quelques auteurs français favorables à la suprématie papale : « Rien n'étant plus aisé que d'accumuler les témoignages français en faveur du système de la suprématie (pontificale), les partisans du système contraire (les gallicans) soutiennent qu'ils s'appliquent tous au siège, et non à la personne des Pontifes ; mais cette distinction subtile, inventée par des modernes opposants poussés à bout, fut toujours inconnue à l'antiquité qui n'avait pas tant d'esprit. Ainsi l'antique tradition de l'église gallicane, alléguée dans le préambule de la Déclaration (de 1682), est une pure chimère »(*De l'église gallicane*, Pélagaud, Lyon, 1852, p.139). Mourret dans son *Histoire de l'Eglise*, T. VI, p.331 affirme : « C'est la célèbre distinction inter *Sedem* et *sedentem* aujourd'hui condamnée par le Concile du Vatican, mais qui pouvait être alors librement débattue entre catholiques ».

¹² « Et ces Pontifes, qui osera dire qu'ils aient failli, même sur un point, à la mission qu'ils tenaient du Christ, de confirmer leurs frères dans la Foi ? » (Benoît XV, *Principi Apostolorum*, 5/10/1920). «...Mais, pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Eglise à son divin magistère et lui a accordé le divin privilège **de ne point connaître l'erreur**» (Léon XIII, *Libertas*, 20/06/1888).

¹³ (1483) Pie XII, *Vos omnes*, 10/09/1957 : «Que, parmi vous, il n'y ait pas de place pour l'orgueil du "libre examen", qui relève de la mentalité hétérodoxe plus que de l'esprit catholique, et selon lequel les individus n'hésitent pas à peser au poids de leur jugement propre même ce qui vient du Siège Apostolique».

¹⁴ Rappelons entre autres ce que disait Pie XI : « Personne ne se trouve et personne ne demeure dans cette unique Eglise du Christ, à moins de reconnaître et d'accepter, avec **obéissance**, l'autorité et la puissance de Pierre et de ses légitimes successeurs »(*Mortalium animos*, 6/1/1928). Les évêques allemands ont fait à ce propos une déclaration explicitement approuvée par Pie IX dans le document *Mirabilis illa constantia*, du 4 mars 1875 (Denz. S., 3117) où ils disent : «...l'évêque de Rome est aussi pape, c'est-à-dire pasteur et chef de l'Eglise universelle, chef de tous les évêques et de tous les fidèles ; son autorité papale n'est pas en vigueur seulement en quelques cas exceptionnels déterminés, mais subsiste et oblige toujours, en tout temps et en tout lieu» (Denz. S. 3113).

¹⁵ Ce mot a été forgé par Jean Madiran pour désigner péjorativement ceux qui ne reconnaissaient pas Paul VI et Jean-Paul II comme papes. Beaucoup n'acceptent pas cette expression ; quoi qu'il en soit ceux qui défendent cette position sont connus sous ce nom et, par facilité pédagogique, nous utiliserons, nous aussi, ce terme.

sacrements, la synaxe, les béatifications et les canonisations, les encycliques, le catéchisme, sans oublier les repentances, les reniements sans nombre, les agenouillements sacrilèges devant les puissances du monde, les multiples hérésies, bref l’apostasie généralisée qui se donne libre cours depuis la mort de Pie XII, le 9 octobre 1958.

Déjà en 1988, l’abbé Bisig, alors supérieur général de la Fraternité Saint-Pierre, faisait remarquer, dans la brochure *Du sacre épiscopal contre la volonté du pape* que la seule position qui puisse permettre de justifier logiquement des sacres sans mandat pontifical, c’est le sédévacantisme. Nous faisons nôtre cette constatation en y ajoutant que, seule, elle permet de justifier le refus de se soumettre à l’église conciliaire.

Qu’écrit en effet l’abbé Bisig ? Pour répondre à Mgr Lefebvre qui disait que « le pape actuel n’est pas catholique », il affirme : « si on comprend “n’est pas catholique” au sens le plus fort, dans le sens théologique, a perdu la foi, on se trouve confronté à un dilemme. Soit le pape est toujours pape et garde donc juridiction (validement quoique illicitement), et alors c’est toujours lui et lui seul qui désigne les membres du collège des successeurs des apôtres, et donc les évêques du 30 juin n’en font partie, soit le pape n’est plus pape et n’a donc pas (plus) juridiction : c’est la “sedis vacance” (sic) . Bien que Mgr Lefebvre ne se soit jamais prononcé sur l’actualité et la possibilité théorique de cette thèse et de ses conséquences-il l’a toujours niée officiellement-, il reste qu’en pratique, c’est bien la “sedis vacance” qui le dirige, car elle seule peut expliquer de façon cohérente sa position » (page 52) ; de même pour expliquer les déclarations de Mgr Lefebvre selon lesquelles « les conciliaires sont schismatiques », l’auteur de la brochure ajoute à la note (a) de la page 30 : « et donc pas pape ; on ne peut pas être pape et schismatique en même temps ; c’est une contradiction dans les termes, quoi qu’en aient disputé certains théologiens, comme il se doit ; en effet, on ne voit pas comment le pape puisse être écarté de cette unité dont il est par sa fonction même le garant. C’est pour cette raison théologique que certains ont choisi conséquemment le sédévacantisme » ; à la note (a) de la page 42, il affirme encore : « on sait que bien des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X demandent en conséquence à ses chefs d’avoir l’honnêteté de reconnaître la vacance du siège apostolique qui seule (c’est nous qui soulignons) justifierait les sacres du 30 juin».

En adoptant pratiquement la même position que l’ancien supérieur général de la Fraternité Saint-Pierre, l’abbé Aulagnier, s’il veut continuer d’être logique, devrait nécessairement admettre que la position de Mgr Williamson – et par moments celle de Mgr Fellay – est incohérente et qu’en revanche les sédévacantistes sont les seuls à être cohérents parmi ceux qui se sont séparés d’une manière ou d’une autre de l’église conciliaire.

9 L’église conciliaire n’est pas l’Eglise catholique

Dans le numéro 44 de *DICI*¹⁶, pour justifier sa soudaine et provisoire désapprobation de l’accord de Campos avec Rome, Mgr Fellay *volens nolens* en revenait à des arguments crypto-sédévacantistes ; après ses premières déclarations à la mi-janvier, passablement confuses mais néanmoins plutôt favorables à un accord, il

¹⁶ L’abbé Aulagnier a dû renoncer fin février à toutes ses publications, après avoir dû abandonner un mois plus tôt son poste de deuxième assistant auprès du supérieur général, preuve d’un durcissement du noyau dirigeant de la Fraternité, évidemment de façade et passager, comme l’expérience nous l’a déjà amplement démontré. La preuve nous en a été donnée dès le 14 avril, lors de la clôture du congrès annuel de *Si Si No No* tenu à la Mutualité à Paris, quand Mgr Fellay a avoué publiquement que « les négociations avec Rome (avaient) repris ».

se mettait de nouveau début mars à parler en termes sévères de la « Rome moderniste » et de « l'Eglise conciliaire » confondues dans une même exécration avant d'affirmer à nouveau à la mi-avril que les ponts n'étaient pas coupés avec Rome et, qu'au contraire, les négociations avaient repris de plus belle (voir plus loin). Ces changements sont typiques de la confusion intellectuelle et des approximations doctrinales (et le mot est faible !) du courant se réclamant du prélat d'Ecône.

Soit dit en passant il faudrait que Mgr Fellay explique comment cette « Rome moderniste », cette « Eglise^{er} conciliaire » peut être en même temps l'Eglise catholique ! De même, dans ce texte du 1^{er} mars, le supérieur général de la FSSPX stigmatise la « prévarication » d'Assise, définit Vatican comme « la grande catastrophe du XXe siècle, la cause de dommages incalculables faits à l'Eglise et aux âmes ». Or, quelques semaines plus tôt, le même homme confiait à l'agence Apic : « La réconciliation avec Rome va prendre du temps, mais elle devrait survenir encore durant ce pontificat. (...) Si les gens de Campos sont bien traités, cela fera avancer les choses en ce qui nous concerne. (...) Rome nous propose d'ailleurs une situation juridique acceptable : une administration apostolique, mieux qu'une prélatrice personnelle comme celle de l'Opus Dei. Avec une telle structure juridique, nous pourrions mener une action apostolique autonome sans avoir d'autorisation à demander à l'évêque diocésain. Nous aurions un véritable diocèse avec la particularité qu'il s'étendrait au monde entier ».

De même, quelques mois plus tôt, en juin 2001, le supérieur général de la FSSPX avait été jusqu'à déclarer à un journal helvétique que « l'acceptation de 95% du concile Vatican II ne posait aucun problème ». Mais comment peut-on accepter à 95% un concile que huit mois après on considère comme « la grande catastrophe du XXe siècle » ? Déjà Mgr Lefebvre, en 1978, à la suite de l'audience que lui avait accordée Jean-Paul II, déclarait « accepter le concile à la lumière de la Tradition ».

Par la suite, dans une conférence, le prélat d'Ecône précisait qu'accepter le concile à la lumière de la Tradition, cela signifiait accepter les parties conformes à la Tradition, corriger les parties ambiguës et rejeter les parties contraires. Mgr Fellay reprend, dans son éditorial du numéro 44 de *DICI*, le raisonnement de son maître à penser : « (...) lorsque nous disons accepter le Concile avec des restrictions (refuser ce qui est contraire à l'enseignement pérenne, interpréter l'ambigu à la lumière de la Tradition, accepter le toujours enseigné), il semble bien que nous disons tout autre chose que ce qu'en comprennent les romains ». Or, en réalité, faire cela, quoi qu'en pense Mgr Fellay ce n'est pas « accepter le Concile avec des restrictions », mais c'est tout simplement le refuser. L'erreur ne peut jamais être tout à fait absolue, elle doit nécessairement se fonder sur quelque chose de vrai ; dans le cas de Vatican II, les éléments vrais ont servi à faire passer les parties mauvaises comme un bon gâteau permet de faire avaler un poison. Si l'on suit la logique de Mgr Fellay, il faudrait accepter le gâteau et refuser le poison ; or, une personne sensée rejette évidemment le tout !

Par ailleurs, l'éditorialiste du même numéro de *DICI* commente la Déclaration suivante de Mgr Rangel, du 18 janvier 2002 : « “Nous reconnaissons le Concile Vatican II comme l'un des Conciles œcuméniques de l'Eglise catholique, l'acceptant à la lumière de la Sainte Tradition” en l'expliquant comme suit : « Certains objecteront que Mgr Lefebvre lui-même a prononcé cette phrase : « J'accepte le Concile, interprété à la lumière de la Tradition ». Il est vrai que Mgr Lefebvre l'a formulée devant le pape Jean-Paul II, en octobre 1978. Notons cependant qu'il ne l'a pas reprise par la suite et qu'elle n'a pas fait l'objet du protocole d'accord du 5 mai 1988. En effet, Mgr Lefebvre s'est rendu compte qu'elle n'avait pas la même signification pour la Rome moderniste que pour nous. La réponse donnée par le Cardinal Ratzinger aux “Dubia” sur la liberté religieuse ainsi que les entretiens qu'eut Mgr Lefebvre avec ledit Cardinal avant les sacres de 1988 le prouvent abondamment : “Il n'y

a plus qu'une seule Eglise, c'est l'Eglise de Vatican II. Vatican II représente la Tradition". (Paroles du Cardinal Ratzinger, citées par Mgr Lefebvre dans la conférence de presse du 15 juin 1988). Il est donc dangereux de citer Jean-Paul II en ce domaine, et vouloir épouser ses propos : "Ce fut le critère également utilisé par le Pape Jean-Paul II quand il a parlé de la « doctrine intégrale du Concile », cela veut dire, a-t-il expliqué, que "la doctrine doit être comprise à la lumière de la Sainte Tradition et rapportée au Magistère constant de la Sainte Eglise" (Jean-Paul II, discours à la réunion de l'Ecole Sacrée, le 5 novembre 1979)».

On ne peut pas être plus clair que le « cardinal » Ratzinger ; pour lui, si l'on n'accepte pas le « concile » Vatican II, l'on n'est pas dans l'Eglise catholique. Pour nous, c'est tout le contraire : celui qui accepte Vatican II ne fait pas partie de l'Eglise catholique mais bel et bien de l'église conciliaire. *Tertium non datur !*

10 Le modernisme « égout collecteur de toutes les hérésies »

Pour conclure, le moment est peut-être venu pour tout un chacun de choisir. Se croire assez fort pour s'exposer à l'empoisonnement du modernisme véhiculé par la *Rome moderniste*, n'est-ce pas agir avec inconséquence ? N'est-ce pas faire peu de cas de la mise en garde de saint Pie X ?

Les modernistes, en effet, ne sont pas des catholiques qui se trompent mais les tenants d'un système que le dernier pape canonisé a défini comme « *l'égout collecteur de toutes les hérésies* ». « *Si quelqu'un s'était donné la tâche de recueillir toutes les erreurs qui furent jamais contre la foi et d'en concentrer la substance et comme le suc en une seule, véritablement il n'eût pas mieux réussi*, ajoute le saint pape. *Ce n'est pas encore assez dire : ils ne ruinent pas seulement la religion catholique, mais, comme Nous l'avons déjà insinué, toute religion* ». « *Mais, insiste le Souverain Pontife, il faut bien le reconnaître, le nombre s'est accru étrangement, en ces derniers temps, des ennemis de la Croix de Jésus-Christ qui, avec un art tout nouveau et souverainement perfide, s'efforcent d'annuler les vitales énergies de l'Eglise, et même, s'ils le pouvaient, de renverser de fond en comble le règne de Jésus-Christ* ». « *Ce qui exige surtout que Nous parlions sans délai, affirme hautement le successeur de Pierre, c'est que, les artisans d'erreurs, il n'y a pas à les chercher aujourd'hui parmi les ennemis déclarés. Ils se cachent et c'est un sujet d'appréhension et d'angoisse très vives, dans le sein même et au cœur de l'Eglise, ennemis d'autant plus redoutables qu'ils le sont moins ouvertement. (...) Ces hommes-là peuvent s'étonner que Nous les rangions parmi les ennemis de l'Eglise. (...) Ennemis de l'Eglise, certes ils le sont, et à dire qu'elle n'en a pas de pires on ne s'écarte pas du vrai. Ce n'est pas du dehors, en effet, on l'a déjà noté, c'est du dedans qu'ils tramant sa ruine ; le danger est aujourd'hui presque aux entrailles mêmes et aux veines de l'Eglise ; leurs coups sont d'autant plus sûrs qu'ils savent mieux où la frapper. Ajoutez que ce n'est point aux rameaux ou aux rejets qu'ils ont mis la cognée, mais à la racine même, c'est-à-dire à la foi et à ses fibres les plus profondes. Puis, cette racine d'immortelle vie une fois tranchée, ils se donnent la tâche de faire circuler le virus par tout l'arbre : nulle partie de la foi catholique qui reste à l'abri de leur main, nulle qu'ils ne fassent tout pour corrompre. Et tandis qu'ils poursuivent par mille chemins leur dessein néfaste, rien de si insidieux, de si perfide que leur tactique : amalgamant en eux le rationaliste et le catholique, ils le font avec un tel raffinement d'habileté qu'ils abusent facilement les esprits mal avertis* » (Pascendi, 1907).

Ne pas comprendre cela, c'est n'avoir rien compris à la révolution en général et au modernisme en particulier qui n'est rien d'autre qu'un des aspects de cette révolution définie par le penseur contre-révolutionnaire Joseph de Maistre comme « *satanique dans son essence* » ; dans la même veine, le Père Calmel affirmait fortement qu'« *un moderniste est un apostat doublé d'un traître* ». Or Mgr Fellay, au vu de ses

dernières démarches, semble ne pas avoir compris quelle est la véritable nature du modernisme. C'est ainsi que dans un entretien accordé à *Monde et Vie* (numéro 698 ; 18 avril-8 mai 2002) sous le titre éloquent *Les conversations avec Rome ont repris*, le supérieur général de la FSSPX nous apprend que Rome lui propose « un groupe de travail, de discussion théologique, où des théologiens du Vatican et des théologiens de la Fraternité étudieront la messe » et il s'empresse d'ajouter : « Nous répondrons positivement, comme à chaque appel de Rome à notre égard ». On notera que Mgr Fellay semble s'intéresser, dans cet entretien, plutôt à la question de la messe qu'aux questions touchant la foi, faisant ainsi écho au numéro 141 de la revue *Fideliter* (mai-juin 2001) qui titrait : *Avant tout, la messe*. Disons-le franchement, cette expression nous paraît extrêmement équivoque, pour ne pas dire carrément inacceptable. On ne saurait en effet oublier qu'avant la messe, qu'au-dessus de la messe, il y a la foi, la doctrine de toujours. Par conséquent il vaudrait mieux dire : Avant tout, la Foi. En effet, vouloir défendre la messe, sans d'abord défendre la sainte doctrine, c'est inverser l'ordre des valeurs et, en tout état de cause, ce n'est au mieux qu'une demi-mesure. Mgr Fellay pense que « rendre son droit à la messe changera tout » et profite de l'occasion pour réaffirmer sa croyance en la validité de la nouvelle messe ! Cette ouverture « à gauche » est sans doute, de nature à faire avancer les négociations avec le Vatican !

A cet égard, le supérieur général va jusqu'à dire : « Si Rome autorise la messe tridentine, cela sera un signe, un premier pas, que Rome revient à la Tradition ». Or, les faits prouvent que cet espoir est mal fondé ! En effet la « Rome moderniste » a déjà concédé, à certaines conditions, la célébration de la messe traditionnelle sans pour autant donner des signes de son retour à la Tradition. De plus, la célébration de la messe tridentine n'est pas, à elle seule, un signe d'orthodoxie catholique. Sous la Révolution française, par exemple, les prêtres jureurs célébraient la bonne messe, et pourtant ils étaient schismatiques, de sorte qu'un catholique ne pouvait assister à leur culte. De même, il y a encore aujourd'hui en France des sectes comme celle des Gallicans ou celle des Vieux-Catholiques, hostiles au dogme de l'infaillibilité pontificale, qui sont réellement schismatiques voire hérétiques et qui célèbrent cependant la messe de toujours. Si on considère encore les différentes sectes de schismatiques orientaux qui sont en rupture avec Rome depuis plusieurs siècles, force est de constater qu'elles aussi ont conservé la liturgie traditionnelle. Ce n'est donc pas à l'évidence un critère suffisant de catholicité et de rectitude doctrinale que de célébrer la même messe que les catholiques, qu'elle soit tridentine ou orientale.

Quant à la phrase de Mgr Fellay : « que Rome revienne à la Tradition », avec un T majuscule, c'est-à-dire à la Tradition Apostolique, elle signifie – si les mots ont un sens – que Rome n'est pas, qu'il le veuille ou non, actuellement dans cette Tradition. On ne peut évidemment être hors de la Tradition et être catholique tout à la fois. En clair, revenir à la Tradition, cela veut dire, ni plus ni moins, se convertir au catholicisme ; au reste, dans la journée d'adoration qui est organisée alternativement dans les différents centres de la Fraternité, l'une des intentions de prière n'est-elle pas la « conversion du pape » ? Expression passablement contradictoire, car si « le pape actuel n'est pas catholique » comme le disait Mgr Lefebvre, et qu'il doit se convertir, cela signifie qu'il n'est pas pape ; car s'il est pape, il n'a évidemment pas à se convertir.

Evoquant par ailleurs, toujours dans la même interview, le statut de l'administration apostolique que Rome propose à la Fraternité, le supérieur général déclare : « C'est une splendide Rolls Royce, puisque nous aurions la juridiction ordinaire, mais nous hésitons à cause des nombreux clous sur la route : Assise, le pluralisme œcuménique, la démolition des fondements de la foi... » Autrement dit, pour Mgr Fellay, des actes publics d'apostasie comme Assise, et plus généralement ce qu'il appelle lui-même « la démolition des fondements de la foi » ne sont jamais que des « clous sur la route ». Mais des « clous sur la route », l'on peut toujours les éviter ou bien l'on peut se munir de pneus increvables qui rendent la conduite certes moins confortable mais

néanmoins toujours possible. Mgr Fellay pense-t-il éviter les clous ou avoir des pneus increvables ?

« Selon le cardinal, la réunification de l'Eglise fut toujours la volonté du Pape Jean-Paul II. Il raconta que, durant le Jubilé de l'Eglise, en l'an 2000, des traditionalistes du monde entier visitèrent le Vatican, s'ouvrant au dialogue. Dès lors, Hoyos, qui est le président de la Commission Ecclésiastique créée par le Pape dans cet objectif, et les évêques partisans de Marcel Lefebvre vinrent à entretenir d'intenses conversations. Selon Dom Castrillon, la réunification de tous les groupes, inclusivement la Fraternité Saint-Pie X de France, est seulement une question de temps », nous rapporte le numéro 42 de *DICI*, du 15 février 2002. En voyant les démarches de Mgr Fellay, nous sommes également inclinés à le penser.

L'abbé de Tanoüarn, dans sa revue trimestrielle *Certitudes* et son bulletin mensuel *Pacte*, aime qualifier Jean-Paul II de Janus. Les positions contradictoires et incohérentes soutenues par la Fraternité Saint-Pie X depuis trente ans conduisent à se demander si la qualification de Janus ne conviendrait pas mieux à cette organisation et à celles qui gravitent dans son orbite.

Don Francesco Maria Paladino.

Contactez-nous et communiquez-nous vos informations

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>